Image not found or type unknown

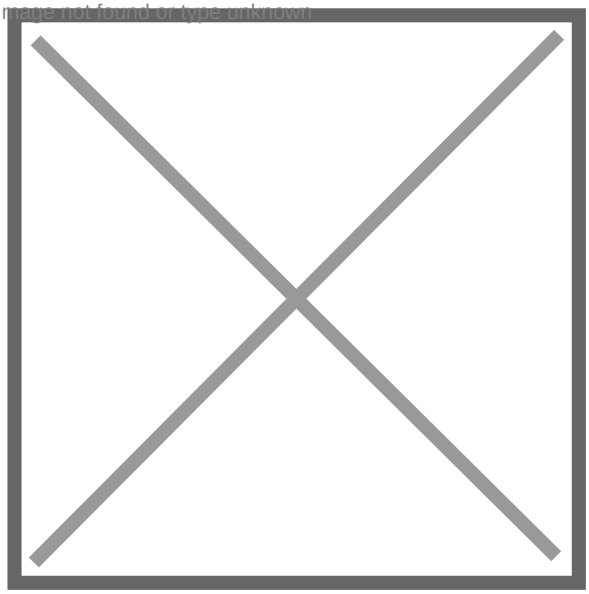

Jours ferié du 01 et 08 mai

Par **Pandanero**, le **28/04/2008** à **17:28**

L'entreprise où travail ma femme (secteur des travaux public) oblige ses employés à faire le pont les 2 Vendredi qui suivent les jours fériés du 1 et 8 Mai. Normalement ma femme travaille 8h par jour du Lundi au Jeudi et seulement 3h le Vendredi; de ce fait elle ne souhaiterait pas perdre 2 jours de congés pour profiter seulement de 6h au total.Le contrat de travail ou la convention ils prévoit quoi au sujet? Pouvez-vous nous renseigner?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés